

Notification 2025/005

4 février 2025

NOTIFICATION AUX PARTIES

DEMANDE DE RAPPORTS SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION PAR ESPÈCE POUR LE DAUPHIN À BOSSE DE L'ATLANTIQUE

La Décision 14.81 d) prie les Parties qui sont des États de l'aire de répartition du dauphin à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*) de :

fournir un bref rapport sur leur mise en œuvre du Plan d'action par espèce à temps pour la dernière réunion du Comité de session avant la 15e session de la Conférence des Parties (COP15) en utilisant un modèle fourni par le Secrétariat.

La Décision 14.86 b) prie le Secrétariat :

d'élaborer un formulaire de rapport simple en collaboration avec le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques afin de permettre d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action par espèce, et de le diffuser auprès des Parties qui sont des États de l'aire de répartition de l'espèce pour faciliter l'établissement de rapports suffisamment tôt avant la dernière réunion du Comité de session du Conseil scientifique en prélude à la COP15.

En consultation avec le groupe de travail sur les mammifères aquatiques, le modèle simple ci-joint a été préparé, et nous demandons aux Parties de bien vouloir l'utiliser afin de faciliter l'analyse efficace des réponses.

Les soumissions sont attendues pour le 30 avril 2025.

Vos réponses informeront le travail du groupe de travail sur les mammifères aquatiques, tel que mandaté dans la Décision 14.84, qui examinera les informations fournies par les Parties et préparera un bref résumé et une analyse. Sur cette base, le groupe de travail fera des recommandations sur la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action au Comité de session (Décision 14.85) dans le cadre des préparatifs de la 15e réunion de la Conférence des Parties à la CMS (COP15) qui aura lieu en 2026.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter Mme Heidrun Frisch-Nwakanma, Secrétariat de la CMS, heidrun.frisch-nwakanma@un.org.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>